

## AVIS AU PUBLIC

Construction et exploitation de la canalisation de transport de gaz naturel DN100  
et de trois postes de livraison

Communes de Cambronne-lès-Ribécourt, Ribécourt-Dreslincourt et Pimprez

Maître d'ouvrage : Société GRTgaz

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 19 juin 2017 est prescrite, sur le territoire des communes de Cambronne-lès-Ribécourt, Ribécourt-Dreslincourt et Pimprez, du mercredi 6 septembre au vendredi 6 octobre 2017 inclus, une enquête publique unique en vue de la construction et de l'exploitation de la canalisation de transport de gaz naturel DN100 et de trois postes de livraison et portant sur :

- l'autorisation préfectorale de transport de gaz
- la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de l'ouvrage.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la société GRTgaz.

### **Permanences du commissaire enquêteur**

Conformément à la décision n° E17000084/80 du 23 mai 2017 du tribunal administratif d'Amiens, M. Philippe LEGLEYE, ingénieur en BTP en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et heures suivants :

- mairie de Ribécourt-Dreslincourt : le mercredi 6 septembre 2017 de 9 H à 12 H
- mairie de Cambronne-lès-Ribécourt : le samedi 16 septembre 2017 de 9 H à 12 H
- mairie de Ribécourt-Dreslincourt : le mercredi 27 septembre 2017 de 14 H à 17 H
- mairie de Cambronne-lès-Ribécourt : le vendredi 6 octobre 2017 de 14 H 30 à 17 H 30.

### **Dépôt des dossiers et registres**

Les pièces du dossier seront déposées dans les mairies de Cambronne-lès-Ribécourt, de Ribécourt-Dreslincourt et de Pimprez et mises à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 6 septembre au vendredi 6 octobre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat des mairies.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie de Ribécourt-Dreslincourt ou en mairie de Cambronne-lès-Ribécourt, siège de l'enquête publique unique, pour être annexées au registre.

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les mairies de Cambronne-lès-Ribécourt, de Ribécourt-Dreslincourt et de Pimprez, ainsi qu'à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation,  
l'Attaché, chef de bureau



Loïc DQNEZ